

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue le quatrième jour d'avril deux mil onze (2011-04-04), à la salle du Conseil, à la vingtième heure (20h00), sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Monsieur René-Charles Paquin, conseiller au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Monsieur Ghislain Bellemare, conseiller au poste numéro trois
Monsieur Yves Lessard, conseiller au poste numéro quatre
Madame Jacinthe Bourgeois, conseillère au poste numéro cinq
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Diane Faucher, Directrice générale et Secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

PRIÈRE D'USAGE.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Réjean Carle, maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

66/04/11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert;

67/04/11

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

De la session ordinaire du 07/03/11
De la session extraordinaire du 14/03/11

Chacun des membres du Conseil municipal déclare avoir lu les procès-verbaux ci-hauts énumérés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux et de la séance ordinaire du 7 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2011, tels que rédigés, chacun des membres de ce Conseil en ayant reçu copie;

INFORMATIONS DU MAIRE

- Procès verbaux de la MRC et de la Régie d'aqueduc
- La MRC étudie la possibilité d'embauche d'un technicien en génie civil ou d'un ingénieur qui pourrait aider les municipalités.

68/04/11

APPROBATION DES COMPTES

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce Conseil approuve :

- la liste des déboursés au 4avrl 2011, d'un montant de trente-neuf milles quatre cent trente-deux dollars et soixante-huit cents (39 432.68\$) des chèques #4995 à #5016;
- la liste des comptes à payer 4 avril 2011 d'un montant de cinquante-cinq mille huit cent quarante et un dollars et cinquante et une cents (55 841.51\$) du chèque #5017 au chèque #5055;

que les paiements en soient autorisés et ratifiés.

COMPTES SOUMIS : COMPTE SALAIRE

Solution en ligne Desjardins – dépôt direct :

Salaires périodes finissant : 2011/03/12 au 2011/03/26

TOTAL : 17 486.36\$

CORRESPONDANCE

- 1- Dépôt d'un chèque de 100 682\$ pour l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le projet aménagement du centre des loisirs.
- 2- Offre de services :
 - Parasecours : formation de secourisme pour les moniteurs de camps de jour.
 - L'Atelier urbain : services liés à l'urbanisme
- 3- La Fédération Québécoise des Municipalités nous informe de ses interventions dans les dossiers d'importance pour les municipalités.
- 4- Rapport annuel 2010 de la Coop Agrivert.
- 5- Projet de centrale du Parc des Chutes – report de la date de signature du contrat d'approvisionnement en électricité au 1^{er} septembre 2011.

RAPPORT DES COMITÉS :

- Jeannis Charette nous informe au sujet de l'assemblée générale du Parc des Chutes qui a eu lieu le 28 mars dernier. Le trésorier Denis Chrétien n'a pas renouvelé son mandat. Il a été remplacé par Jacques Cayer.
- Jacinthe Bourgeois nous informe que le CADU prépare la vente de garage du 21 mai et la St-Jean-Baptiste.

69/04/11

FIXER LE TARIF DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT 2011

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer le tarif de remboursement des frais de déplacement, pour le personnel et les élus de la municipalité de Sainte-Ursule, et ce, pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule fixe à quarante-quatre cents (0,44 cents) du kilomètre, pour l'année 2011, le tarif de remboursement des frais de déplacement du personnel qui se déplacent à l'extérieur du territoire de la MRC de Maskinongé, et ce, uniquement dans le cadre de leur fonction, leur formation ou à la demande spécifique du Maire;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule fixe à quarante-quatre cents (0,44 cents) du kilomètre, pour l'année 2011, le tarif de remboursement des élus municipaux lorsqu'ils se déplacent à l'extérieur du territoire de la municipalité de Sainte-Ursule, et ce, uniquement dans le cadre de représentation municipale, formation, ou à la demande spécifique du Maire;

70/04/11

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS OCCASIONNEL 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la rémunération des employés occasionnels pour l'année financière 2011;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal fixe la rémunération des employés occasionnels pour l'année 2011, de la façon suivante, savoir :

- Les étudiants : salaire minimum fixé par la Loi;
- Les journaliers ou autres manœuvres (sauf et excepté ceux dont la rémunération est spécifiquement fixée par résolution du Conseil) : rémunération payée en 2010 en y ajoutant l'indexation, tel que spécifié par l'indice des prix à la consommation au 31 décembre 2010, fixé par Statistique Canada pour la province de Québec;

71/04/11

TAUX HORAIRE 2011 – DIRECTEUR INCENDIE ET SON ADJOINT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la rémunération du directeur du service incendie et de son adjoint lorsqu'ils interviennent sur les lieux d'un incendie, et ce, pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal établit la rémunération du directeur du service incendie et de son adjoint lorsqu'ils doivent intervenir sur les lieux d'un incendie, et ce, pour l'année 2011, de la façon suivante, savoir :

- en ajoutant l'indexation, tel que spécifié par l'indice des prix à la consommation au 31 décembre 2010, fixé par Statistique Canada pour la province de Québec, à la rémunération qu'ils recevaient en 2010 lors des interventions sur les lieux d'un incendie;

QU'en l'absence du directeur du service incendie, lors d'une intervention, son remplaçant reçoit l'équivalent de la rémunération que recevrait le directeur du service incendie pour ladite intervention;

72/04/11

AFFECTATION DU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES AU 31 DÉCEMBRE 2010

- Travaux de la route Beaupré

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait décrété des travaux de voirie sur la route Beaupré devant être payé à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques; (réf. Résolution 180/07/10)

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été réalisés pour un montant total de cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quarante et une cent (180 388,41\$);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule affecte la somme de cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et quarante et une cent (180 388,41\$) du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, au 31 décembre 2010, au paiement des travaux de réfection de la route Beaupré;

73/04/11

AFFECTER UNE SOMME DES REVENUS CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LES DÉPENSES D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT les recettes encaissées durant l'exercice financier 2010, provenant des droits d'exploitation des carrières et sablières sur notre territoire; (réf. : règlement municipal #400)

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces recettes peuvent être affectées aux coûts d'administration du régime de perception de droits des exploitants de carrières et sablières; (réf. : article 3 du règlement municipal #400)

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule affecte une somme de vingt mille dollars (20 000\$) provenant des droits d'exploitation des carrières et sablières situées sur notre territoire pour défrayer les coûts d'administration du régime de perception de ces droits, et ce, pour l'exercice financier 2010;

74/04/11

SOUTIEN FINANCIER POUR LE PARC DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule a prévu, lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011, une somme maximale de vingt-quatre mille dollars (24 000\$) pour appuyer financièrement la corporation du Parc des Chutes de Ste-Ursule inc. dans le développement de sa vocation récréotouristique;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser, à la demande de la corporation du Parc des

Chutes de Ste-Ursule inc., un maximum de vingt-quatre mille dollars (24 000\$) pour l'année financière 2011, afin de soutenir le développement de sa vocation récréotouristique;

75/04/11

AFFECTATION DE SURPLUS 2009 – PROJET MINI CENTRALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule a effectué des dépenses pour services professionnels et études préparatoires, dans le cadre du projet de construction d'une mini centrale hydroélectrique sur le site du Parc des Chutes de Ste-Ursule;

CONSIDÉRANT que ledit projet fera l'objet d'un règlement d'emprunt et d'un financement permanent, s'il est viable, rentable et accepté par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut utiliser de l'argent du surplus général non affecté pour payer les dépenses relatives audit projet, en attendant son financement permanent, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Sylvie Béland :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule affecte une somme de 32 262,50\$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2010 pour payer les dépenses suivantes, savoir :

Demande d'étude exploratoire à Hydro-Québec : 5 393.75\$
Honoraires à BPR-Energie (fact. #16000751 du 26/03/10): 10 787.50\$
Honoraires à Géniarp (fact. #4568 du 26/11/10): 16 181.25\$

En attendant le financement permanent, s'il y a lieu;

76/04/11

AFFECTATION DE SURPLUS – AQUEDUC - ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule veut affecter des surplus financiers pour des fins spécifiques;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule affecte des surplus financiers de la façon suivante, savoir :

DE : surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2010
VERS : surplus accumulé affecté de l'aqueduc #1
(Fontarabie/Beaupré/Philibert) au 31 décembre 2010
MONTANT : 3785\$

DE : surplus accumulé affecté - aqueduc #3 (régie) au 31/12/2009
VERS : déficit de l'aqueduc #3 (régie) au 31 décembre 2010
MONTANT : 1226\$

DE : surplus accumulé affecté – égout sanitaire village – 31/12/2009
VERS : déficit de l'égout sanitaire village - 31 décembre 2010
MONTANT : 5290\$

77/04/11

INSPECTION DES BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE la firme « Aqua Data inc. » a déposé un offre de services d'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies, selon trois options, soient : inspection pour un, trois ou cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du schéma de couverture de risque incendies, une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie doit être effectuée aux deux ans;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le Conseil municipal de Sainte-Ursule accepte la proposition #1 de l'offre de service de la firme « Aqua Data inc. » pour l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie au prix unitaire de vingt-cinq dollars (25\$), taxes et frais de transport en sus;

Que cette dépense soit payée à même le budget de la fonction « protection contre l'incendie »;

78/04/11 INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie souhaite participer au congrès de son association;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal encourage la formation du personnel;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur René-Charles Paquin :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise le directeur du service incendie à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui aura lieu du 21 au 24 mai prochain à Gatineau;

QUE les dépenses relatives à cette activité de formation soient payées à même le budget de la fonction « protection contre les incendies »;

79/04/11 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec en ce qui concerne la protection générale et spécifique d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule souhaite renouveler ses protections d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} mars 2011 au 1^{er} mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule demande une assurance responsabilité complémentaire (couverture Umbrella) de un millions (1M\$) plutôt que de trois millions (3M\$) tel que proposé;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule accepte la proposition de renouvellement d'assurances générales de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} mars 2011 au 1^{er} mars 2012 avec la précision suivante, savoir :

une assurance responsabilité complémentaire (couverture Umbrella) de un millions (1M\$) plutôt que de trois millions (3M\$) tel que proposé;

Que cette dépense soit payée à même le budget prévu dans les différentes fonctions se rattachant aux sujets assurables;

80/04/11 FORUM ET ATELIER – COMMUNICATION DES RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que du centre de santé et de services sociaux de notre territoire nous invite à assister à un Forum ainsi

qu'un Atelier sur la communication des risques, les 27 et 28 avril prochain à l'hôtel Delta de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge nécessaire, dans le cadre du suivi de notre plan de mesures d'urgence, que la directrice générale ainsi qu'un membre du conseil municipal assistent audit forum et atelier;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Sylvie Béland :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la directrice générale ainsi que la conseillère Jacinthe Bourgeois à assister au forum et à l'atelier sur la communication des risques qui se déroulera les 27 et 28 avril prochain à l'hôtel Delta de Trois-Rivières;

QUE les dépenses relatives à cette activité de formation soient payées à même le budget de la fonction « gestion du personnel »;

81/04/11

DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE CONTRE LE CANCER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « les Filles d'Isabelle » par le biais de madame Jacqueline Lefrançois, sollicite des dons au nom de la « Société canadienne contre le cancer »;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule accorde un don de cinquante (50\$) à la Société canadienne contre le cancer;

QUE cette dépense soit payée à même le budget « don à des organismes » de la fonction « autres dépenses d'administration générale »;

82/04/11

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR CONSTRUCTION D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Monsieur Jeannis Charette, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'une centrale hydroélectrique, sur la rivière Maskinongé, sur le site du Parc des Chutes de Sainte-Ursule;

83/04/11

PRÉPARATION DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule offre, depuis de nombreuses années, le service de camp de jour pour les enfants du niveau primaire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de St-Léon-Le-Grand et Yamachiche offrent une formation aux animateurs de camp de jour, au pavillon des loisirs de Yamachiche, les samedi et dimanche 28 et 29 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer des membres du conseil municipal à titre de responsable de l'organisation dudit camp;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule délègue madame Sylvie Béland, conseillère et Réjean Carle, Maire, à titre de responsables de l'organisation du camp de jour été 2011;

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale d'inscrire quatre (4) personnes à la formation aux animateurs de camp de jour;

QUE les frais d'inscriptions soient payés à même le budget

84/04/11

REPORT DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 2 MAI AU 3 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE selon le calendrier des réunions régulières fixées par le Conseil municipal en décembre dernier (résolution 279/12/10) la réunion régulière du mois de mai a été fixé au lundi 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a fixé au lundi 2 mai 2011, jour d'élection fédérale et, qu'à ce moment, la salle des réunions du Conseil sera utilisée par le personnel électoral pour y établir un bureau de vote;

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule reporte la date de la réunion régulière de ce Conseil du lundi 2 mai au mardi 3 mai 2011;

QU'un avis public du report de la date de la réunion régulière du mois de mai soit publié conformément par la loi par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

85/04/11

FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu dans la municipalité de Maskinongé, suite au décès de feu le Maire, monsieur Michel Clément à l'hiver 2010;

CONSIDÉRANT l'élection de Monsieur Roger Michaud au poste de Maire et de monsieur Mario Croisetière au poste de conseiller;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

De féliciter monsieur Roger Michaud pour son élection au poste de Maire de la municipalité de Maskinongé;

De féliciter monsieur Mario Croisetière pour son élection au poste de conseiller;

QUE les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule les félicitent pour leurs implications à relever les défis municipaux;

86/04/11

APPUI À UN PROJET DE CRÉATION D'UN LIVRE D'ART

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Jacinthe Bourgeois, responsable du groupe culturel de Sainte-Ursule, a soumis au comité d'accueil et de développement ursulois, un projet de création d'un livre d'art regroupant des dessins et des extraits d'écrits d'ursulois et d'autres auteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'oeuvre serait exposée en permanence à la bibliothèque de Sainte-Ursule en plus d'une présentation à l'occasion de la soirée de poésie locale (24 sept. 2011), et régionale (22 oct. 2011);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'accueil et de développement ursulois veut présenter ce projet dans le cadre du programme « Pacte Rural de la MRC de Maskinongé » afin d'y recevoir une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réalisation dudit projet sont de deux mille cinq cents dollars (2500\$);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal encourage l'expression poétique des gens de chez nous (dessins d'enfants, autres dessins, écrits et poèmes de gens locaux, etc)

EN CONSÉQUENCE :
PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé;

Que les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule appuient ce beau projet culturel de création d'un livre d'art regroupant des dessins et des extraits d'écrits d'ursulois et d'autres auteurs, car, s'est en regroupant la communauté par le biais de ses particularités que l'on peut créer les sentiments d'appartenance qui nous unient;

QUE le Conseil municipal croit que ce projet cadre bien dans le programme « pacte rural de la MRC de Maskinongé » puisque l'on veut promouvoir toute la richesse culturelle et humaine du territoire ursulois en créant un livre d'art;

87/04/11

APPUI AU PROJET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité Collecte Pro souhaite présenter, dans le cadre du programme « Pacte rural » de la MRC de Maskinongé un projet (en deux volets) de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le premier volet de sensibilisation aux municipalités, citoyens, milieux institutionnels, industriels et commerciaux, concernant l'état actuel de la gestion des matières résiduelles et des défis que nous devons relever;

CONSIDÉRANT le second volet, celui-ci étant un projet pilote de faire la collecte des encombrants ainsi que la collecte des feuilles mortes dans certaines municipalités de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule appui unanimement ces projets mobilisateurs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE madame Jacinthe Bourgeois :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long décrit;

QUE les membres du Conseil municipal de Sainte-Ursule appuient inconditionnellement les projets de la Coopérative de solidarité Collecte Pro, présentés dans le cadre du programme « Pacte Rural de la MRC de Maskinongé »;

88/04/11

AUTORISATION REMBOURSEMENT DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 67/03/08, le Conseil municipal avait établi une politique de remboursement pour le déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT QUE trois propriétaires dont les résidences sont situées le long de la route Joseph-A, sur une partie privée de la route, soumettent une demande d'aide financière pour les aider à défrayer le coût d'entretien d'hiver de la partie privée de ladite route;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin privé dit « chemin à Philias Michaud » demande une aide financière pour l'aider à défrayer le coût d'entretien d'hiver dudit chemin, ce dernier donnant accès à quelques propriétés dont les propriétaires sont des résident permanents;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Yves Lessard :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici, au long rédigé;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Ursule autorise la directrice générale à verser l'aide financière aux demandeurs pour la saison d'hiver 2010-11, conformément à la politique établi par la résolution 67/03/08;

QUE cette dépense soit payée à même le budget de la fonction « enlèvement de la neige »;

89/04/11

PAIEMENT DES TAXES SCOLAIRES DE LA SUCCESSION ORVILLE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT QUE «Orville Lefebvre » possède un terrain sur une partie du lot 181 au Lac-Dubé;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain fait l'objet d'une démarche juridique, pour fins d'acquisition par la municipalité de Sainte-Ursule, étant donné qu'il n'y a aucun propriétaire qui se manifeste;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires situés de chaque côté dudit terrain sont intéressés à acquérir, en partie égale, ledit terrain et à en payer tous les frais (une entente ayant été signée en ce sens);

CONSIDÉRANT QU'il y a deux ans d'arrérages de taxes scolaires impayées pour cette propriété;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Ghislain Bellemare :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Ursule autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les taxes scolaires dues sur la propriété de Orville Lefebvre, étant une partie du lot 181 au Lac-Dubé;

QUE lesdites taxes soient et seront réclamés aux éventuels acquéreurs;

90/04/11

PROJET D'EMPLOI EN GESTION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale et secrétaire-trésorière pour embaucher une personne qui pourra effectuer la gestion des documents municipaux selon le « guide de gestion des documents municipaux », le calendrier de conservation élaboré à partir du Recueil des délais de conservation tout en respectant la Loi sur les archives;

CONSIDÉRANT qu'elle a trouvé une personne compétente qui est admissible à un programme d'emploi offert par la SADC de la MRC de Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le Conseil municipal de Sainte-Ursule accepte le projet d'emploi soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, savoir :

- l'embauche de madame Marie Lamirande, à titre de gestionnaire de documents municipaux, pour une durée de 15 semaines, au salaire de 12\$ l'heure à raison de 30 heures par semaine;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Ursule, les documents relatifs au contrat à intervenir entre le SADC de la MRC de Maskinongé pour la subvention salariale rattachée audit projet d'emploi;

Que le salaire versé soit payé à même le surplus non affecté au 31 décembre 2010;

PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL « LE NOUVELLISTE »

Pas de suite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

91/04/11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION DE monsieur Jeannis Charette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant
tous été discutés.

RÉJEAN CARLE, Maire

DIANE FAUCHER, Directrice générale et Secrétaire-trésorière